A conserver



 

Karaté Club Landivisiau

Gymnase de Ty Guen

29400 LANDIVISIAU

FACEBOOK: [https://www.facebook.com/Karaté-club-landivisiau-779263902112787](https://www.facebook.com/Karat%C3%A9-club-landivisiau-779263902112787)

Instagram : karateclublandivisiau

Site internet : karateclublandivisiau.sportsregions.fr

# DOSSIER D'INSCRIPTION : ANNÉE 2024/2025

Nous prenons uniquement les dossiers complets (sinon dossier refusé)

Liste des pièces à fournir - fiches d'inscription dûment remplie et signée

 -Le droit d'image et autorisations et acceptation du règlement intérieur

 - Le règlement (noter le nom du licencié au dos du ou des chèques)

|  |
| --- |
| TARIFS SAISON 2024 / 2025 |
| COTISATIONS PAR CATEGORIES |
| MINI POUSSIN\* | POUSSIN | PUPILLE | BENJAMIN  | MINIME | CADET | JUNIOR | SENIOR |
| 2019 | 2017 | 2015 | 2013 | 2011 | 2009 | 2007 | 2006 |
| 2020 | 2018 | 2016 | 2014 | 2012 | 2010 | 2008 | Et avant |
| 115 € | 155 € | 155 € | 155 € | 155 € | 185 € | 185 € | 185 € |
| \*Attention : cela concerne les enfants ayant 4 ans révolus à l'inscription.N B : Tarifs dégressifs pour les familles (le dégressif se fait dans l'ordre décroissant) : - 20 € pour 2 adhésions ; - 30 € pour 3 adhésions. A partir du 4ème enfant : 38€ de frais de licence uniquement. Vous avez la possibilité de régler en : 1,2 ou 3 fois. Tous les chèques (à l'ordre du Karaté Club Landivisiau) sont remis lors du dépôt du dossier d'inscription. Possibilité de régler par coupons sports, chèques vacances et chèque région. |

L'inscription est un engagement à l'année.

Il ne sera consenti aucun remboursement à un licencié quittant le club en cours d'année, sauf en cas de force majeure : perte d'emploi, maladie, déménagement, changement de situation familiale etc.

Si vous remplissez une de ces conditions, le remboursement des cours sera alors calculé au prorata des semaines suivies sur présentation d'un justificatif.

Il sera calculé de la même façon pour une inscription en cours d'année.

Le pass’Sport est reconduit pour la saison 2024/25 : 50 € de remise pour les allocataires de rentrée scolaire sur présentation du document